

**COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 18h28, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 53

Date de convocation de la commune de La Hague : 4 octobre 2024

PRÉSENTS : ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BEAUMONT Monique, BECQUET Dominique, BEDEL Pauline, BELHOMME Dominique, BELHOMME Jérôme, BONNISSANT Marie-Suzanne, CANOVILLE Laurent, CERVANTES Simon, CHARDOT Mélanie, CHARLES Véronique, CRANOIS Louis, DALMONT Hubert, DAMOURETTE Etienne, DELACOUR Thérèse, DIGARD Antoine, DUBOST Nathalie, FLEURY Jean-Marie, FRIGOUT Jean-Marc, GAUMAIN Mathieu, GOACHET Joseph, GOBIL Françoise, GROF Béatrice, GUILLEMETTE Nathalie, HENRY Claude, JOURDAIN Patrick, JUMELIN Pascale, LADVENU Nathalie, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LECOSTEY Jean, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Nadine, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline (arrivée à 18h43), LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MERCIER Philippe, MONHUREL Pascal, MORIN-BONNISSANT Isabelle, NICOLLE Stéphanie, NOEL Nelly, PERROTTE Thomas, POISSON Kévin, RENOUF Jean-Luc, ROCQUET-JACQUET Sophie, ROUCAN Robert, SANSON Noël, SANSON Séverine, TOLLEMER Pierre, TRAVERT Laurent.

EXCUSES : COLLET Christian, DA CRUZ-LEGELEUX Yann, DESBOIS Noémie, FRACHET Nadine, HAMELIN Magali, LAVENU Patrick, LERENDU Patrick, SANSON Fabienne, SEBIRE Marine, TESTELIN Sébastien.

PROCURATIONS :

Monsieur GASNIER Philippe a donné procuration à madame GUILLEMETTE Nathalie.

Madame LEDAUPHIN Nathalie a donné procuration à madame NICOLLE Stéphanie.

Monsieur LETOURNEUR Bruno a donné procuration à madame BONNISSANT Marie-Suzanne.

Monsieur PELLERIN Éric a donné procuration à madame LAPPREND Marie.

Monsieur TARDIF Pierre a donné procuration à madame NOEL Nelly.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Madame MAHIER Manuela ouvre la séance à 18h28 et constate que le quorum est atteint.



Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.



Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame MAHIER demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2024.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2024 par 58 voix pour.



88DL2024-006 Soutien à la recherche

Par 45 voix pour et 13 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à mettre en place ce dispositif de subventions.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents y afférents.
- Annuler la délibération précédente n° 88DL2023-001 en date du 11 avril 2023.



88DL2024-007 Rôle, missions et modalités de fonctionnement du conseil scientifique du Grand Site et Géoparc La Hague

Par 44 voix pour, 14 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'ensemble des missions et modalités de fonctionnement énoncés ci-dessus et d'abroger la délibération de 2022 n° 710DL2022-026 relative aux modalités de prise en charge des membres du Conseil scientifique de la Hague.
- Prendre acte qu'un arrêté de composition du conseil scientifique du Grand Site et Géoparc La Hague sera pris par madame le maire dont le projet est annexé à la présente délibération.
- Autoriser madame le maire à approuver le règlement intérieur du Conseil scientifique du Géoparc et Grand Site La Hague.
- Autoriser madame le maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

↵ **86DL2024-002** **Dérogation au repos dominical pour les salariés des commerces du secteur automobile pour l'année 2025**

Par 57 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accéder à la demande de MOBILIANS en autorisant l'ouverture dominicale des distributeurs automobiles implantés sur le territoire communal les dimanches suivants :
 - › Dimanche 19 janvier 2025,
 - › Dimanche 16 mars 2025,
 - › Dimanche 15 juin 2025,
 - › Dimanche 14 septembre 2025,
 - › Dimanche 12 octobre 2025.
- Mention en sera faite aux auteurs concernés ainsi qu'à la communauté d'agglomération Le Cotentin.

↵ **710DL2024-013** **Adhésion RESAH**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser le maire à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat RESAH.
- Autoriser le maire à signer toutes les conventions par branche d'achat qui en découlent.

↵ **14DL2024-015** **Adjudication 2024**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider les prix planchers des biens proposés à la vente, annexés à la présente délibération.
- Autoriser la mise en œuvre de la procédure d'adjudication en vue de la vente des biens mobiliers relevant du domaine privé de la commune.

↵ **71DL2024-001** **Budget annexe gîtes de La Hague**
Décision modificative n° 2024-01

Par 53 voix pour, 2 voix contre et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2024-01 du budget annexe gîtes de La Hague.

☞ **71DL2024-002** **Budget commune de La Hague-**
Décision modificative n° 2024-01

Par 52 voix pour, 1 voix contre et 6 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2024-01 du budget de la commune de La Hague.

☞ **71DL2024-003** **Budget annexe Maison Médicale de La Hague**
Décision modificative n° 2024-01

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2024-01 du budget annexe de la Maison Médicale de La Hague.

☞ **41DL2024-010** **Modification du tableau des effectifs budgétaires**

Par 53 voix pour et 6 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes permanents et non permanents proposés dans la présente délibération.
- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenants en découlant.
- Adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

☞ **710DL2024-014** **Autorisation de programme : Travaux de réhabilitation de**
la boulangerie de Gréville-Hague

Par 41 voix pour, 10 voix contre et 8 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la réévaluation de l'autorisation de programme initiale relative aux travaux de réhabilitation de la boulangerie de Gréville-Hague, ce qui porte ainsi l'autorisation de programme à **620 000 €**.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires et à solliciter toute demande de subvention.
- Autoriser madame le maire à signer tout document s'y afférent, et de modifier les délibérations antérieures prises en conséquence.

↵ **710DL2024-015** **Autorisation de programme : Travaux de maintien en condition des bâtiments 2024**

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme relative aux travaux de maintien en condition des bâtiments de la commune de La Hague pour l'année 2024 pour un montant de 500 000.00 € TTC.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur le budget 2024.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.
- Autoriser madame le maire à solliciter toutes les subventions correspondantes.
- Autoriser madame le maire à signer tout actes y afférents.

↵ **32DL2024-009** **Cession immeuble boucherie et logement communal Commune déléguée de Vasteville**

Par 56 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à vendre la parcelle cadastrée 620 ZH 120 composée d'une boucherie et de ses annexes au rez-de-chaussée au prix de 115 000 € net vendeur et d'un logement au 1^{er} étage au prix de 100 000 € net vendeur soit un ensemble à 215 000 € net vendeur à la SCI M & L SUZANNE.
- Désigner l'étude NAPOLÉON pour la rédaction des actes afférents.
- Dire que les frais notariés, accessoires et de transfert de propriété liés à cette affaire resteront à la charge des acquéreurs.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes relatifs.

↵ **32DL2024-010** **Demande d'achat de la parcelle 041 AE 26 Commune déléguée de Beaumont-Hague**

Par 51 voix pour et 8 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Céder le bien cadastré 041 AE 26 d'une superficie de 478 m² au prix de 2 390 € net vendeur à M. Pierre RENET et Mme Marie LELOUP.
- Dire que les frais de transferts, accessoires et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération, et de signer tous actes relatifs.

↪ **32DL2024-011** **Demande achat emprise foncière**
Commune déléguée d'Herqueville

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Constaté la désaffectation de l'emprise foncière sur une superficie de 10 m² et de prononcer son déclassement.
- Céder une emprise foncière sur la voie publique rue du Vieux pêcheur à Herqueville, M. AUGRAIN et Mme PARIS pour une superficie de 10 m² au prix net vendeur de 100 € net vendeur.
- Dire que les frais de bornage, d'arpentage, de transferts, accessoires et notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération, et de signer tous actes relatifs.

↪ **32DL2024-012** **Cession emprise avec voirie communale**
Commune déléguée d'Acqueville – Rectificatif

Par 57 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Désaffecter et de prononcer le déclassement de l'emprise foncière correspondant à la cour.
- Procéder à la cession de l'emprise foncière désignée ci-dessus.
- Dire que les frais de transferts, accessoires et notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et de signer tous actes relatifs.

↪ **32DL2024-013** **Cession îlots à vocation sociale à la SA HLM du Cotentin**
Commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux

Par 57 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser la vente des îlots 1, 1.1, 1.2 et 1.3 désignés dans le projet d'aménagement du lotissement communal Les Aubépines sur la commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux à l'euro symbolique à la SA HLM du Cotentin.

- Désigner l'étude MOTIN - BOISROUX pour la rédaction des actes afférents.
- Dire que les frais notariés, accessoires et de transfert de propriété liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération., et de signer tous actes relatifs.

☞ **35DL2024-003** **Désaffectation et déclassement de biens communaux**

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Constaté la désaffectation et de prononcer le déclassement des biens suivants :
 - L'immeuble dénommé Résidence Paul Gosselin composé des 19 logements locatifs sis rue des Figuiers sur la commune déléguée de Beaumont Hague, hors rez-de-chaussée,
 - Camping Les Dunes 426 route du Fort sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville,
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération, de signer tous actes relatifs

☞ **32DL2024-014** **Abrogation délibération n° 32DL2024-008**
Cession de parcelle commune déléguée de Biville

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Retirer la délibération n° 32DL2024-008 du 1^{er} juillet 2024 de l'ordonnancement juridiques.
- Autoriser le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ **89DL2024-010** **Service patrimoine : renouvellement de la convention**
d'adhésion au Réseau des Musées de Normandie pour la
Maison Natale Jean-François MILLET – 2024-2030

Par 57 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la convention d'adhésion au Réseau des Musées de Normandie pour la période 2024-2030.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.

↪ **89DL2024-011** **Service École des Arts Vivants : convention de partenariat Ecole des Arts Vivants Association Médico-Sociale de La Hague pour l'accueil des personnes en situation de handicap 2024-2025**

Par 57 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la convention de partenariat avec l'AMSH.
- Approuver les tarifs précités.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.
- Inscrire les recettes sur le budget 2024.

↪ **89DL2024-012** **Service lecture publique : programmation du ZIGZAG TOUR 2024**

Par 57 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le programme du ZigZag Tour 2024.
- Autoriser madame le maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette convention.
- Inscrire les dépenses relatives à cette opération sur le budget 2024 de la commune de La Hague.

↪ **75DL2024-025** **D3A – Versement de subvention de projet**

Par 49 voix pour et 10 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et du dossier qui a été présenté, par l'association des « solidarités » suivante, une subvention de projet au titre de l'exercice 2024 :

Délégation - SOLIDARITES					
Type de subvention : Projet					
Type de subvention	Nom de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée	1^{er} Versement *	Information complémentaire

PROJET	Comité des fêtes d'Urville- Nacqueville	1 100 €	1 050 €	840 €	Action du 13 au 15 décembre
TOTAL		1 100 €	1 050 €	840 €	

*Les premiers versements de subventions sont basés sur 80 % des montants votés en Conseil Municipal en juin 2024, déduction faite des avances déjà versées le cas échéant. Le solde de subvention d'un montant maximum de 20% sera versé à la fin de l'exercice associatif, du projet ou de l'investissement sous réserve de la transmission des éléments demandés et d'une confirmation du besoin.

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2024-026** **Modalités d'attribution de subvention de fonctionnement et de projet autour de l'enseignement**

Par 57 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Confirmer l'appui financier de la commune aux acteurs éducatifs de l'enseignement du second degré.
- Valider les nouvelles modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et de projet à l'enseignement secondaire.
- Annuler et de remplacer la délibération n° 75DL2020-016, avec l'intégralité du texte.

↪ **75DL2024-027** **Participations financières de la commune en faveur des projets pédagogiques du premier degré, des coopératives et associations de parents d'élèves**

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Confirmer l'appui financier de la commune aux acteurs éducatifs de l'enseignement du premier degré.
- Valider les nouvelles modalités de versement des subventions liées aux projets.
- Annuler et de remplacer la délibération n° 75DL2024-010, avec l'intégralité du texte.

↳ **75DL2024-028** **Allocation de vétérance 2023 des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) de la commune de La Hague**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Verser les montants relatifs à ces allocations retracées dans le tableau ci-dessus.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2024.
- Autoriser madame le maire à signer tout document afférant à ce dossier.

↳ **710DL2024-016** **Demande de remboursement salles des fêtes de Digulleville, Tonneville et Beaumont-Hague suite à réclamation**

Par 57 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accorder exceptionnellement aux usagers concernés par les réclamations précitées de Digulleville, Tonneville et Beaumont-Hague :
 - 100 € pour la salle communale de Digulleville,
 - 120 € pour la salle communale de Tonneville,
 - 50 € pour la salle communale de Beaumont-Hague,
- Autoriser madame le maire à déposer et signer tout document y afférent.
- Prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes.

↳ **536DL2024-004** **Élection d'un nouveau membre de la commission de contrôle suite à l'élection en qualité de maire déléguée d'un des membres**

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Élire monsieur TOLLEMER Pierre, membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales.
- La liste sera transmise à Monsieur le Préfet qui nommera les membres par arrêté préfectoral, pour une durée de trois ans.

↩ 91DL2024-001 **Pose d'une plaque commémorative en hommage au lieutenant de l'armée américaine Nathan B. BASKIND – Hameau Dumoncel, commune déléguée de Flottemanville-Hague**

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au Lieutenant de l'armée américaine Nathan B. Baskind, sur le lavoir communal, au Hameau Dumoncel, commune déléguée de Flottemanville-Hague.
- Adopter la mention portée sur la plaque, à savoir : « En mémoire du 1er Lieutenant 899 TD-BN de l'armée américaine Nathan B. Baskind mortellement blessé le 23 juin 1944 pour la libération de la France ».
- Accepter la dépense correspondante, estimée à 192 € TTC, sera imputée sur le budget d'investissement de la commune de La Hague, exercice 2024.

↩ 82DL2024-002 **Hébergement d'urgence**
Précision sur le caractère d'urgence hors cas précaire

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Acter les dispositions précitées dans le cas de demande d'hébergement d'urgence hors cas précaire.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération, et à signer tous actes et conventions relatifs.
- Autoriser madame le maire à transmettre à madame la présidente du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) la présente délibération afin qu'il soit pris acte au sein du conseil d'administration, afin de permettre une mise en œuvre opérationnelle.

Madame MAHIER lève la séance à 20h49

Le maire.
Manuela MAHIER



